

REVUE DU MONDE CATHOLIQUE

ROME

Promotions au Cardinalat. — Nous ne parlerons pas ici de la création des nouveaux Cardinaux, des fêtes aussi belles que nombreuses auxquelles le grand acte du Saint-Père a donné lieu. Tous les journaux ont avec raison longuement entretenu le public sur ce sujet important.

Un centenaire. — Dimanche le 24 mai, Rome a célébré le centenaire de la rentrée triomphale de Pie VII, au retour de l'exil et de l'emprisonnement auxquels l'avait condamné, depuis août 1809, la tyrannie de Napoléon I.

C'est à l'église de Santa Maria della Minerva que les catholiques de Rome ont commémoré le centenaire du retour providentiel de Pie VII dans sa capitale. Une messe de communion a été dite par le cardinal Cassetta. Une messe pontificale a été chantée par le cardinal Farley, archevêque de New-York, et un salut solennel par le cardinal Pompili, Vicaire de Sa Sainteté.

Procès de béatification. — La Sacrée Congrégation des Rites vient de voter l'admission à l'étude de la cause en canonisation de Sœur Thérèse de l'Enfant-Jésus, « la petite fleur du Carmel de Lisieux », décédée il y a quatorze ans seulement. On attribue un grand nombre de miracles à son intercession.

FRANCE

Sur la pente. — Les élections législatives des 26 avril et 10 mai ont amené à la Chambre un groupe bien plus nombreux de socialistes qui dévorent peu à peu leurs précurseurs, les radicaux et les prétendus modérés. L'abbé Lemire, révolté contre ses supérieurs, s'est fait réélire à Hazebrouk, et le 17 mai il réussissait à devenir maire de la ville.

Épisodes de la persécution. — A Montauban, Mgr Marty, sous prétexte qu'il a fait une procession, le Jeudi-Saint, en visitant les églises de la ville a été condamné à cinq francs d'amende. Le vaillant évêque qui avait fièrement refusé d'aller comparaître devant le Tribunal a fait publier intégralement dans sa « Semaine Religieuse » le texte de sa condamnation et n'y ajoute que ce bref et fier commentaire : « Monseigneur ne paiera pas. »

— A Mamers, comme rançon du triomphe de Caillaux, le maire, un blocard de la plus belle eau, a supprimé les processions.

— Dans les villes de Limoges, de Poitiers, de Boulogne-sur-Mer, des sectaires obtus autant qu'arriérés ont intenté des procès à ceux qui, le jour de la fête de Jeanne d'Arc, ont pavoisé aux couleurs du Pape, alors que dans les grandes villes, à Paris surtout, on a arboré les drapeaux pontificaux par milliers sans que personne y ait trouvé à redire.